

*Pouvoir d'emprunt*

jusqu'à quel point la décision du gouvernement fédéral de limiter ses paiements de transfert pour le financement des programmes de santé, c'est-à-dire l'hospitalisation, l'assurance-médicale et l'éducation postsecondaire, eh bien, ce programme, on ne le répétera pas assez, est un programme essentiel, un programme que l'on ne contrôle pas avec des robinets, comme on contrôle un volume d'eau. Le nombre de personnes qui sont malades, qui peuvent être malades dans une province, que ce soit au Québec, en Ontario ou au Nouveau-Brunswick ou en Colombie-Britannique, cela ne se contrôle pas par une décision ministérielle ou une loi. Les gouvernements des provinces qui ont la charge de l'administration de l'hospitalisation, de l'assurance-maladie et de l'éducation postsecondaire font face à des clientèles et à des besoins pressants. Au moment où les provinces faisaient des efforts considérables pour contrôler leurs dépenses, le gouvernement fédéral a décidé *proprio motu*, après avoir avisé d'une façon très cavalière les provinces de sa décision, de baisser le rythme de croissance des transferts fédéraux pour le financement de ces programmes de 2 p. 100. C'est-à-dire, au lieu de participer à la croissance de l'évolution de la richesse collective, le Produit national brut, on a décidé de faire évoluer ces paiements de transfert suivant le Produit national brut moins 2 p. 100.

Madame la Présidente, suivant des chiffres quand même assez précis, quoique préliminaires, quand même, mais c'est de cet ordre, à quelques millions près, cela représente un transfert du déficit du gouvernement fédéral vers celui des provinces de l'ordre de 8 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Pour la province de Québec, cela représente 2 milliards de dollars. Pour la province d'Ontario, à peu près la même chose. On a transféré tout simplement 8 milliards de dollars du déficit fédéral au déficit des provinces. Et après cela, on vient se vanter d'avoir modifié d'une façon substantielle les équilibres financiers. Madame la Présidente, si on présentait les états financiers du Canada sur une base comparative et réelle, on se rendrait compte que le déficit du gouvernement canadien, après trois ans, quatre ans de reprise économique, après avoir augmenté les impôts de milliards de dollars, on se rendrait compte, dis-je, que le déficit, que ce gouvernement mettait en tête de priorité après son élection, que ce déficit est aussi élevé si non supérieur à celui de la dernière année complète de l'administration libérale.

Madame la Présidente, non seulement ce gouvernement a transféré une partie de son déficit sur le dos des provinces et des contribuables des provinces, et cela c'est de la Colombie-Britannique jusqu'à Terre-Neuve, ce n'est pas seulement qu'une province en particulier, toutes les provinces canadiennes vont se partager ces 8 milliards. Peut-être que le député n'est pas d'accord sur la décision de son gouvernement. C'est à lui de le dire. Mais les chiffres mêmes qui ont été agréés lors des conférences fédérales-provinciales sur cette question indiquent que de 1987 à 1991, c'est-à-dire les cinq prochaines années, il y a un transfert de 8 milliards, c'est-à-dire que le gouvernement fédéral va contribuer 8 milliards de moins au financement des programmes de santé, d'hospitalisation et d'éducation postsecondaire.

Qui va payer pour cela? Pense-t-on qu'on va défendre aux gens d'être malades? Va-t-on défendre aux jeunes d'aller à

l'université et au collège? Est-ce cela qu'on va faire? Est-ce qu'on va demander aux familles maintenant d'accroître de façon substantielle les frais de scolarité pour les CEGEP au Québec, pour les collègues supérieurs dans les autres provinces, pour les universités? Ou si on va tout simplement demander ou forcer les provinces à éliminer des services? Et c'est là le... J'entendais le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Vincent), dans une émission de radio en fin de semaine, dire qu'il n'a pas la preuve que les provinces doivent dépenser autant d'argent. J'espère qu'il est le seul dans son groupe à parler de cette façon et que les députés de toutes les provinces du Canada conscients de l'importance de l'éducation postsecondaire, conscients de l'importance des soins d'hospitalisation et de santé, surtout pour une population vieillissante, qu'on ne va pas répéter cette sornette du secrétaire parlementaire qui laisse entendre que le Québec, l'Ontario et les autres provinces pourraient couper allégrement dans le financement de leurs programmes d'assurance-hospitalisation, de santé et surtout d'éducation postsecondaire.

Non seulement on a transféré aux provinces une partie du déficit qui vient quelque peu diminuer la dette ou les emprunts que le gouvernement conservateur devrait faire, parce que le projet de loi C-40 sans cela devrait être plus élevé, mais ce seront les ministres des Finances de l'Ontario, du Québec et des autres provinces qui devront aller sur les marchés pour emprunter à la place de ce ministre.

Mais aussi on a modifié d'une façon draconienne les paiements de péréquation. Madame la Présidente, la formule de péréquation a été changée en 1982. C'est vrai. On a voulu prendre une base un peu plus large pour établir la moyenne de comparaison et dans cette formule de péréquation adoptée en 1982 par l'ensemble des provinces et le Canada, comme il y avait un risque que la formule nouvelle ne produise pas les mêmes résultats que l'ancienne, le gouvernement fédéral d'alors avait donné une garantie des paiements que la nouvelle formule allait rapporter autant que l'ancienne. Et pour montrer cette bonne foi, le gouvernement fédéral avait dit: On va garantir trois ans. Parce que, à ce moment-là, on pensait, je crois que tout le monde, les techniciens croyaient véritablement que c'était ce qui allait se produire. Malheureusement, les projections ont été plus mauvaises que prévues et, après trois ans, il fallait apporter une correction, parce que la formule de garantie avait joué pendant trois ans et comme elle se terminait il fallait apporter un correctif.

Madame la Présidente, on a apporté un correctif. C'est vrai. Sauf qu'à la façon conservatrice bien habituelle, on a produit une injustice que je décrie dans cette Chambre depuis que nous en connaissons la portée. Le ministre d'État (Finances) du temps avait déclaré de son siège, parlant au nom du gouvernement, que toutes les provinces recevraient au moins 95 p. 100 des sommes que cette province avait reçues l'année antérieure au niveau de la péréquation. Les montants additionnels qui ont été votés par cette Chambre ont permis que toutes les provinces reçoivent au moins 95 p. 100, sauf une, le Québec. Pourquoi deux poids, deux mesures? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas voulu et ne veut-il toujours pas respecter la promesse faite et l'engagement pris dans cette Chambre par le ministre